

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Retiré

AMENDEMENT

N° 131

présenté par

M. Pancher, M. Jégo, M. de Courson et M. Tuaiva

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« 7° *bis* Contribue à la mise en place d'un véritable Grenelle de l'environnement au niveau européen, autour du collège des commissaires européens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La dimension européenne est particulièrement absente dans ce projet de loi. La France doit pourtant jouer un rôle de leader en matière de transition énergétique, sur le plan européen. Alors que notre pays accueille la COP 21 en décembre 2015, il est indispensable que la France envoie un signal fort aux instances dirigeantes de l'Union européenne.

Par cet amendement, il est donc proposé que notre politique énergétique nationale contribue à la mise en place d'un véritable Grenelle de l'Environnement européen.